

Julie Blanchette
Enseignante en Techniques d'intervention en délinquance
Collège de Maisonneuve
3800 Rue Sherbrooke Est
Montréal, H1X 2A2

Montréal, 26 octobre 2019

Objet : Mémoire pour la CSDEPJ – En mon nom personnel

Madame, Monsieur,

C'est en mon nom personnel que je vous écris, mes opinions ci-après ne regardent que moi et n'engagent en rien mon employeur. Je tiens à le préciser dès le départ.

Depuis maintenant 6 ans, j'enseigne au Collège de Maisonneuve, dans le programme des Techniques d'intervention en délinquance. Auparavant, j'étais éducatrice en centre de réadaptation sur les sites de Montréal, soit 9 ans au Mont Saint-Antoine (globalisant garçon) et ensuite près de 6 ans en garde ouverte à Cité-des-Prairies, auprès d'une clientèle jeune contrevenante. J'ai quitté l'organisation des Centres jeunesse de Montréal – Institut universitaire, pour devenir enseignante, avant la réforme de notre cher Ministre Barrette (veuillez excuser l'ironie).

Dans le cadre de mes fonctions d'enseignante, je donne un cours en TID qui s'appelle : *Découverte de la profession*, où j'invite plusieurs conférenciers de différents milieux d'intervention, à venir parler de leur métier aux étudiants (milieux communautaires, milieux institutionnels, intervenant auprès d'une clientèle adulte, tout comme juvénile). Encore cet automne, c'est moi qui ai la charge de ce cours. Dans le contexte de la Commission Laurent, plusieurs choses me frappent quand j'entends le témoignage des différents intervenants des milieux communautaires et celui des milieux institutionnels. J'avais envie de vous les partager.

- Le **sentiment d'appartenance et de reconnaissance** est plus grand au communautaire, ils sont davantage considérés par leur employeur, même si leur salaire est moindre... Une plus grande facilité d'obtenir des congés en cas de besoin (plus de flexibilité, plus d'humanité dans le traitement des demandes, on tient compte de leurs besoins en temps réel et non dans une vision de planification des ressources humaines). Ils ont davantage de **marge de manœuvre dans l'intervention** : ils peuvent innover, essayer des choses avec la clientèle, organiser des projets spéciaux (ex : camping avec des jeunes), faire preuve de plus de créativité qu'à l'institutionnel, où les intervenants doivent appliquer des programmes et des approches cliniques. Je comprends le sens de l'organisme gouvernemental de vouloir « professionnaliser » le métier, d'attacher les interventions pour qu'elles aient un sens clinique et soient reliées à des programmes et approches reconnues... On doit pouvoir justifier notre travail auprès de la société québécoise et franchement, dans un bilan, « ça paraît bien » tous les mots techniques et les belles approches utilisées (approche cognitivo-comportemental, modèle

psychoéducatif, etc.). Mais au final, c'est le client qu'on sert, le jeune et sa famille. Je suis persuadée que mes jeunes au Centre jeunesse se souviennent davantage des bons souvenirs, des activités spéciales où ils ont pu se déployer, apprendre à se connaître et découvrir de nouvelles choses, que des dizaines de grilles d'auto-observation qu'on leur a demandé de compléter pour répondre à une programmation « psycho-éducative et cognitivo-comportementale ». Et le problème, c'est que c'est quasi-impossible de faire ce genre d'activités spéciales en Centre jeunesse, car l'organisation impose à ses unités de vie un certain nombre d'activités cliniques à la programmation, on ne donne que très peu de marge de manœuvre aux éducateurs. Et surtout, on ne leur donne AUCUN moyen. Pouvez-vous m'expliquer comment La Maison Tangente, qui est une Auberge du cœur, arrive à envoyer ses intervenants en camping pendant une fin de semaine, en payant les heures travaillées (leur donner des congés au retour) et que les Centres jeunesse de Montréal - qui je pense ont davantage de budget qu'une l'Auberge du cœur - ne sont pas arrivés à rembourser le temps investi par deux éducateurs d'un foyer de groupe, qui sont partis eux, une nuit dans un camp avec des jeunes ? Les deux éducateurs du foyer de groupe, sans s'en plaindre, ont dit pendant la conférence devant mes étudiants : « Je n'ai jamais réussi à reprendre mes heures sur mon temps de bureau. » **Il y a plus de bénévolat au Centre jeunesse qu'il y en a au communautaire.** Les chefs de service refusent de remplacer un éducateur qui aurait débordé de ses heures à la fin de son quart de travail pour une situation d'urgence. La gestion inhumaine est frappante comparée au communautaire. Et pourtant, la lourdeur de la clientèle est plus importante à l'institutionnel qu'au communautaire et c'est là, qu'on peut s'attendre à déborder de ses heures. On nous dit de « reprendre ça sur notre temps de bureau »... mais dans les faits, notre 7 heures de libération par semaine est déjà rempli : rencontres avec nos deux jeunes de suivi, téléphones aux parents, préparation de sorties et souvent, réunion d'équipe de 3 heures pendant ce 7h00 de libération ! Au final, l'organisation contribue à former des « fonctionnaires », qui sont frustrés de ne pouvoir intervenir comme ils voudraient, avec la marge de manœuvre dont ils auraient besoin pour avoir le sentiment du devoir accompli ; ils font leur quart de travail et « dompent » la suite de l'intervention dans la cour de l'éducateur suivant, tout en sachant que s'ils avaient pu avoir un peu plus de temps, ils auraient fait un meilleur travail. **On se tance de ne pas être reconnu.** Je ne blâme pas les chefs de service qui sont devenus des gestionnaires plus que des chefs de service clinique (à mon embauche en 1999, c'est comme ça qu'on les appelait). Leurs fonctions n'ont plus rien à voir avec le soutien professionnel et clinique qu'on leur demandait d'offrir à l'époque. Ils sont surchargés de compte à rendre, de réunions et de gestion à faire... La machine est devenue trop grosse à « nourrir », on fait davantage de paperasse pour justifier nos salaires et nos interventions qu'avant : rapport d'accident/incident (pour avoir oublié de donner UNE pilule, un formulaire de 10 minutes à remplir... si le TPO le matin a oublié les médicaments des jeunes... multipliez par 8...), rapport de retrait hors service, etc., etc. Je comprends la nécessité de se protéger et de justifier les interventions, les erreurs et tout le reste. **Mais comment se fait-il qu'on se sente constamment en urgence de compléter ces fameux formulaires, au profit du plancher avec les jeunes ?** Ce n'est pas normal.

- Une autre chose qui est frappante entre le milieu communautaire et l'institutionnel, c'est **l'instabilité**. Les nombreux déplacements de la **clientèle** ; entre les nombreuses familles d'accueil, foyer de groupe et centre de réadaptation, **l'organisation contribue au développement de troubles d'attachement chez les jeunes** et ça, c'est inacceptable. Cet état de fait est documenté et connu depuis longtemps. Comment se fait-il que ce soit encore possible en 2019 ? On crée des problèmes... ben voyons donc ! **Autre instabilité : les intervenants...** et pour de nombreuses raisons : épuisement professionnel, congé de maternité, changement de poste. C'est vraiment super pour les employés qu'on puisse se promener dans l'organisation, aller changer le mal de place et assumer de nouvelles fonctions ailleurs (du centre de réadaptation aux services à l'externe ; changer de clientèle : passer des garçons, aux filles, à l'enfance et de niveau d'encadrement : du centre de réadaptation au foyer de groupe). Mais la clientèle elle, dans le meilleur des cas, elle reste là où elle est et vit cette instabilité. Et ça, c'est sans compter la série de remplaçants (TPO comme on les appelle) qui sont toujours différents (et je me suis fait dire, par des amis encore éducateurs, que depuis la réforme Barrette, c'est encore pire : JAMAIS PLUS le même TPO !). Je n'ai aucune solution à proposer et j'en suis bien désolée. Mais les « belles conditions de travail » des intervenants contribuent à briser davantage la clientèle... Et encore, je les mets entre guillemets, car elles ne sont pas si belles ces conditions de travail quand on manque de reconnaissance et que le sentiment d'appartenance s'effrite.
- Dernière chose qui me frappe encore entre le communautaire et l'institutionnel. Au communautaire, ils font un **rapport annuel de leurs activités** pour le C.A. Un bilan de leurs pratiques, activités, représentations, budget utilisé, etc. Je ne vous apprends rien. Ce qui me frappe cette année, quand j'entends les organismes communautaires en parler pendant leurs présentations en classe, c'est qu'au bout de l'année, ils ont un résultat : ils ont une idée des jeunes qu'ils ont aidé, quel type d'aide ils ont apporté (durée de séjour, relocalisation en appartement, activités réalisées, etc.). Ils peuvent avoir une idée concrète de ce qu'ils ont fait, tirer certaines conclusions (ex : quand les jeunes demeurent longtemps dans la ressource et vont au bout du programme, ça peut indiquer qu'ils font du bon travail ; quand ils voient combien de jeunes ont été transférés en appartement autonome, ils sont à même de constater que leurs services sont utiles). Il n'y a rien de ce genre au Centre jeunesse. Aucun bilan annuel des interventions faites, des résultats, de la clientèle qui a séjourné entre nos murs (où elle est rendue, qu'est-ce qu'elle devient, etc.). On fait des bilans « pour le gouvernement » mais rien qui revient aux intervenants et qui pourraient les rassurer sur leurs pratiques, rien qui pourrait les amener à se dépasser, à vouloir faire différemment, à prendre conscience que leur travail est utile et a servi à quelque chose. **Des bilans annuels au communautaire, ça ne sert pas qu'au C.A., ça sert aussi aux intervenants**, à faire des prises de conscience, améliorer leurs pratiques, évoluer et s'adapter à la clientèle changeante. À l'institutionnel, les bilans ne servent qu'aux C.A. et aux fonctionnaires qui « gestionnent ». Je vois ici un filon intéressant et fort pertinent à exploiter. Je pense qu'on doit revoir la forme des bilans annuels, pour que ce soit utile, autant aux gestionnaires qu'aux intervenants. Arrêter de faire compliqué quand ça peut être simple. Faire de la « paperasse » utile.

- J'ai une étudiante française, qui est allée travailler dans un foyer à l'enfance en France l'été dernier. Elle m'expliquait comment ça fonctionnait et franchement, il y avait du bon dans leurs pratiques. Est-ce qu'on est allé voir ce qui se fait ailleurs au niveau des modèles et de l'intervention ? À l'international ? Parfois, **on n'a pas besoin de réinventer la roue et on peut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.**

Je demeure à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires dont vous aimeriez prendre connaissance. Veuillez agréer mes meilleures salutations.

Julie Blanchette
Enseignante et Criminologue

